



Compte rendu CAPD du 28 mai 2013

La CAPD du mouvement s'est tenue le mardi 28 mai 2013, en la salle René-Goblet, au Rectorat.

Ordre du jour :

1. mouvement départemental 2013
2. protocole d'inspection des DEA et PEMF
3. questions diverses

1. mouvement départemental 2013 : phase principale

Suite aux déclarations liminaires de chaque organisation syndicale (voir celle du SE-UNSA), le DASEN a précisé que le Recteur s'est inscrit dans un dialogue académique et a acté une deuxième phase avec une deuxième saisie de vœux. Le SE-UNSA se félicite de cette décision mais condamne l'obligation faite aux collègues de saisir des vœux géographiques. Le SE-UNSA a rappelé l'opacité du traitement par vœux géographiques et son inutilité.

Le Recteur ayant confirmé sa décision de ne pas diffuser aux candidats leur projet d'affectation, par I-Prof, le DASEN ne les a pas communiqués dès le 21 mai comme il l'avait annoncé.

Le SE-UNA et SNUDI-FO alertent le DASEN sur le fait que, comme les années précédentes, certaines informations d'affectation sont diffusées à la fois sur le site du SNUipp, certes anonymées mais également par téléphone, sans aucune précaution.

Le DASEN rappelle à tous les membres de la CAPD le respect des règles, en particulier la confidentialité des données : celle-ci est un droit pour chaque enseignant. Il a ajouté que « *si l'employeur décide de ne pas diffuser les informations, nul n'est autorisé à le faire* ».

Le DASEN renvoie les commissaires paritaires à leurs responsabilités et leur demande de respecter les droits de chacun.

Concernant la médiatisation d'un incident entre des parents d'élèves et la future directrice d'une école maternelle d'Amiens, le DASEN informe les membres de la CAPD qu'il va lancer une enquête interne, qu'il recevra les enseignants de l'école. Il ajoute que si quelqu'un s'estime lésé dans cette affaire, il serait fondé à porter un recours pour conclure en justice. Le DASEN rappelle que chacun devra justifier de ses actes. Il a précisé que l'on prend des risques quand on met des choses sur la place publique : « On agite, on remue et on ne construit rien ! ».

Pour lui, tant l'intérêt des enfants que celui des enseignants passe par le respect des règles de la CAPD et particulièrement de la confidentialité des projets d'affectation....

Le DASEN s'interroge sur le nombre important de postes de conseillers pédagogiques restés vacants. Serait-ce une crise de la vocation ? Pour lui, il faut ré-interroger leurs missions.

De la même façon, le DASEN constate le nombre important de postes non pourvus en ASH. Pour lui, ces postes sont intéressants pour des collègues qui, après vingt ans de service, cherchent à modifier leur déroulement de carrière. Le DASEN ajoute que les IEN ont pour tâche de solliciter les enseignants confirmés et de leur proposer de passer le CAFIPEMF ou le CAPA-SH.

Pour le SE-UNSA, les charges et les missions sont trop lourdes au regard de la bonification indiciaire : la barque est pleine.

Postes bloqués PES : le DASEN a bloqué 46 postes à la première phase pour accueillir les Professeurs des écoles stagiaires. Ils seraient 80 à prendre leurs fonctions dans notre département ; sous réserve des résultats du concours PE. Il devra à nouveau bloquer des postes, à la seconde phase du mouvement. Leur nomination se fera début juillet. Les enseignants titulaires, sans postes à l'issue de la seconde phase du mouvement, seront affectés en septembre, juste après les affectations des Emplois d'Avenir Professeur et des étudiants.

La deuxième phase des mutations inter-départementales (ineat / exeat) vont modifier la situation. Un surnombre risque de se produire.

Certains étudiants vont passer l'épreuve d'admissibilité du concours exceptionnel en juin 2013. Les lauréats seront dans les classes à la hauteur d'un tiers-temps et seront affectés fin août. L'épreuve d'admission aura lieu en juin 2014. Ils seront alors stagiaires en septembre 2014.

2. protocole d'inspection des DEA et PEMF

Les membres de la CAPD ont appris, lors de la CAPD du 14 mai, qu'un protocole d'inspection des Directeurs d'École d'Application et des Professeurs d'École Maîtres-Formateurs avait été élaboré sans concertation.

Le SE-UNSA est intervenu (voir déclaration) pour demander un groupe de travail afin que les PEMF soient représentés et puissent faire valoir leurs revendications. Le DASEN en convient et annonce que le groupe de travail se réunira très prochainement.

3. Questions divers

Scolarisation des élèves de moins de trois ans

Le SE-UNSA interroge le DASEN sur certains éléments liés à l'organisation de cette scolarisation, inscrite dans le document départemental sous l'égide de M. Poirel. En effet, dans la fiche à renseigner par l'enseignant de la classe et les parents, il est indiqué que l'enfant peut revenir en classe l'après-midi après la sieste à la maison. Le SE-UNSA se pose la question de la faisabilité d'un tel accueil.

M. Poirel a indiqué que le document donnait des pistes de réflexion dont les équipes pédagogiques devaient s'emparer. Pour lui, il faut ré-inventer l'accueil des élèves de moins de trois ans en lui donnant plus de souplesse, par le biais du projet d'école.

M. Poirel ajoute que le directeur et les enseignants des écoles concernées par le projet de scolarisation des élèves de moins de trois ans seront rassemblés lors d'un stage de formation continue qui se tiendra les 17 et 18 juin, à Amiens.

Contrats EVS

Le DASEN n'a pas d'informations à communiquer, pour l'instant, concernant la reconduction des contrats. Il a précisé que les personnes n'ayant pas épuisé leurs droits à « contrat aidé » pourraient être reconduites dans la limite de la durée autorisée.